

# LES GESTES BARRIÈRES

pour la pratique de la pêche / COVID-19



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
PÊCHE

Afin de pratiquer notre loisir en toute sécurité et lutter contre le COVID-19, la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique vous invite à respecter les gestes barrières propres à la pratique de la pêche.



Pratiquer la pêche seul et s'isoler le plus possible.



Si vous devez vous approcher d'un autre pêcheur pour l'aider, porter un masque.



Respecter une distance de 10 mètres minimum entre chaque pêcheur.



Avoir obligatoirement du gel hydroalcoolique et se laver les mains régulièrement.



Veiller à pêcher avec votre propre matériel et à pas le prêter.



Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir à usage unique.



Possibilité de pêcher à deux par embarcation avec une distance de 2 mètres entre individus.



Jeter vos masques, vos mouchoirs ou vos déchets dans une poubelle.



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades.

**Amis pêcheurs, soyons responsables et exemplaires en respectant les gestes barrières et la distanciation physique.**